

CIRCULAIRE D'INFORMATION AÉRONAUTIQUE 13/20

AVIS DE MODIFICATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION DE PISTES À L'AÉROPORT INTERNATIONAL LESTER B. PEARSON DE TORONTO

(Remplace l'AIC 12/19)

But de la circulaire

La présente circulaire d'information aéronautique vise à informer les pilotes de la modification des critères de sélection de pistes à l'aéroport international Lester B. Pearson de Toronto (CYYZ).

Contexte

Les lignes directrices sur les critères de sélection de pistes et les limites maximales de vent de travers connexes sont décrites à la section 4.1.3 du *Manuel d'information aéronautique de Transports Canada* (AIM de TC – TP14371).

Les retards opérationnels causés par des conditions météorologiques entraînent des perturbations importantes dans l'ensemble du réseau canadien de l'aviation. Cette situation est particulièrement difficile lorsqu'il faut utiliser les pistes nord/sud (c.-à-d., les pistes 15L/33R et 15R/33L) à l'aéroport international Lester B. Pearson de Toronto, puisque la capacité d'arrivée est réduite de plus de 40 %. En février 2019, les composantes maximales de vent de travers pour les pistes humides et contaminées à CYYZ ont été augmentées de manière sécuritaire, ce qui a engendré des gains d'efficacité et de fiabilité opérationnelles.

Une augmentation sécuritaire des composantes maximales de vent de travers (y compris les rafales) décrites dans les critères de sélection de pistes pour les pistes sèches devrait améliorer encore plus l'efficacité et la fiabilité opérationnelles de l'aéroport.

Critères de sélection de pistes modifiés

À compter du 23 avril 2020 à 0500 UTC (temps universel coordonné), les critères de sélection de pistes applicables à CYYZ seront modifiés comme suit :

Condition de piste	Composante de vent de travers actuelle, y compris les rafales	Nouvelle composante maximale de vent de travers, y compris les rafales
Sèche	25 nœuds	30 nœuds
Humide	20 nœuds*	20 nœuds*
Contaminée (contamination supérieure à 25 % et absence de compte rendu de pilote indiquant que le freinage est « passable » ou « moyen »)	10 nœuds*	10 nœuds*
	Si la piste contient seulement des TRACES de contaminant, 15 nœuds*	Si la piste contient seulement des TRACES de contaminant, 15 nœuds*

* Les limites lorsque la piste est humide ou contaminée demeurent inchangées.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

NAV CANADA
Service à la clientèle
77, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario) K1P 5L6

Tél. : 800-876-4693

Télec. : 877-663-6656



James Ferrier
Directeur, Gestion de l'information aéronautique